Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203343-20260424-2026_04_24_005-DE

MAIRIE DE SAINT-YGEAUX
1, rue de la Fontaine
22570 SAINT-YGEAUX
02.96.24.02.01
mairie.st.ygeaux@wanadoo.fr

Délibération 2024_04_24_005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 24 avril 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre AVRIL à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YGEAUX, régulièrement convoqué par le Maire en date du 16 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène LATIMIER, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Nombre d'élus : 10	Présents : 9	Votants : 9	Procurations :
	Pour : 9	Contre :	Abstentions :

Présents : LATIMIER Hélène ; BERNARD Claude ; OLLIVIER Renée, LEVRIER Fabien ; LE GOFF Marylène ; LE GOFF Michel ; LE BARON Christian ; TANGUY Marie-Pierre ; PASCO Elodie
Absent : DEMOY Jean-Baptiste
Secrétaire de séance : PASCO Elodie

Délibération n° 2026-04-24-005

Budget Panneaux photovoltaïques : Affectation du résultat 2025

Conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le Conseil Municipal a adopté par délibération 2026-04-24-004, le compte financier unique du budget principal, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :
- En report à nouveau de la totalité ou d'une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement
- En réserve pour assurer le financement de la section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité :*

-DE REPORTER comme suit l'excédent de fonctionnement 2025 :

	Investissement	Fonctionnement
Excédents reportés 2024		4 750.93
Résultat 2025		-4 260.90
Résultat de clôture 2025		-166.53
Restes à réaliser 2025		
Affectation D 002		-166.53
Affectation R 1068		

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203343-20260424-2026_04_24_005-DE

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Le Maire,
Hélène LATIMIER

Transmise à la préfecture le : 12 Mai 2026
Certifié exécutoire le : 12 Mai 2026